

Mis en ligne le 30/09/2022

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2022-080  
Séance du 27 septembre 2022**

-----  
Convention portant transfert de maîtrise  
d'ouvrage pour les travaux de  
raccordement du collecteur  
départemental des Hauts-de-Seine et de  
l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de  
Verdun à Issy-les-Moulineaux  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de raccordement du collecteur départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de raccordement du collecteur départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**